

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 20 octobre 2015, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Sébastien DOLE, Christophe MACQUART, Agnès BOLAND, Nathalie COMARLOT, NICAISE-DUFLOT,

Absents excusés : Estelle MARIE, Karine

Pouvoirs donnés à : Yves TRUCHON par Estelle MARIE ;

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COMARLOT,

LEGS FAROUX DONATION FANNY DEHA:

Le Conseil Municipal approuve les cinq personnes désignées par le CCAS, conformément aux dispositions testamentaires du Legs Faroux, qui bénéficieront de la Donation Fanny Deha de 200€ : Mmes PAULAUQUI Ginette, GRANGER PENCHEMEL Micheline, GUILLOT Gilberte, et Mrs BENOIT Gérard, SALMON Michel.

AFFOUAGES BOIS :

Le Conseil Municipal décide de donner des coupes de bois pour l'hiver 2015/2016.

Le prix est fixé à 7 euros le stère (20 stères maximum par affouagiste).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DORMANS :

Le nouveau conseil communautaire d'Ardre et Chatillonnais a décidé de rétrocéder aux communes la compétence en matière de transport scolaire. Suite à cette décision le SIS doit procéder à une modification de ses statuts. Il demande donc aux communes concernées d'approuver les nouveaux statuts et de désigner au sein du Conseil Municipal 2 délégués représentant la commune auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de Dormans.

Le Conseil Municipal de Chaumazy approuve les nouveaux statuts et désigne comme délégué titulaire Karine NICAISE-DUFLOT et Bastien PAULAUQUI délégué suppléant.

DECORATIONS DE NOEL :

Le Conseil Municipal décide d'acheter des guirlandes électriques pour les décorations de Noël dans le village d'un montant de 987.42 €TTC.

Le Maire,
Jacky CRETY